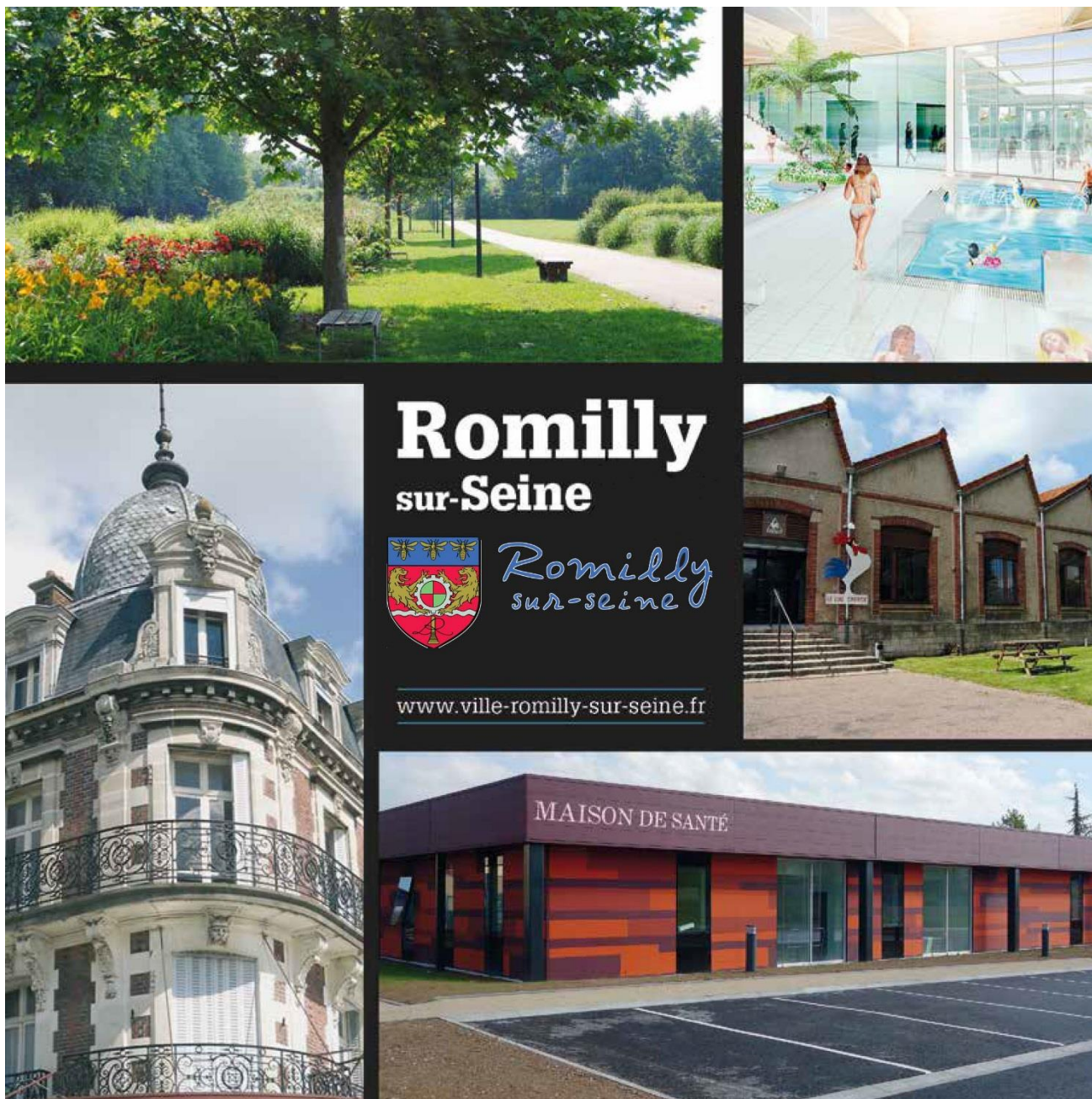


VILLE DE ROMILLY SUR SEINE



BUDGET PRIMITIF 2017 NOTE DE SYNTHÈSE

Dans un contexte financier contraint par le recul important des dotations de l'Etat et par le refinancement des emprunts structurés, le budget primitif 2017 marque la poursuite du renforcement et du redressement des finances dans le cadre du Plan de Sauvegarde des Finances Locales présenté en décembre 2014.

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 107), modifiant l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Elle doit être réalisée afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera donc un recensement des principales informations et évolutions des budgets primitifs 2017 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

Pour rappel, les budgets primitifs sont votés pour l'année civile dont la date limite de vote est le 15 avril. Le vote doit être précédé dans les deux mois du débat d'orientation budgétaire. Ce débat a eu lieu le 10 décembre 2016.

La commune de Romilly sur Seine compte 5 budgets : un budget principal (BP) et 4 budgets annexes (BA).

Les orientations du conseil municipal pour 2017 ont été :

- Renforcement et redressement des finances dans le cadre du Plan de Sauvegarde des Finances Locales présenté en décembre 2014,
- Lissage des efforts sur la durée du mandat,
- Un transfert des compétences Tourisme et Aire d'accueil des gens du voyage à la CCPRS (Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine) et zones d'activités économiques,
- Une baisse pour les charges de personnel par rapport au budget primitif précédent,
- Intégration du refinancement des emprunts à risques dans le cadre du fonds de soutien de l'Etat et de l'emprunt structuré,
- Une baisse des taux d'imposition à hauteur de 2,3%.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget principal de la commune présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à 24 156 000 €.

	BP 2016	BP 2017	% Evolution	Ecart en €
Fonctionnement	21 149 000	20 243 000	-4,28	-906 000
Investissement	9 780 000	11 073 000	13,22	1 293 000
Budget global	30 929 000	31 316 000	8.94	387 000

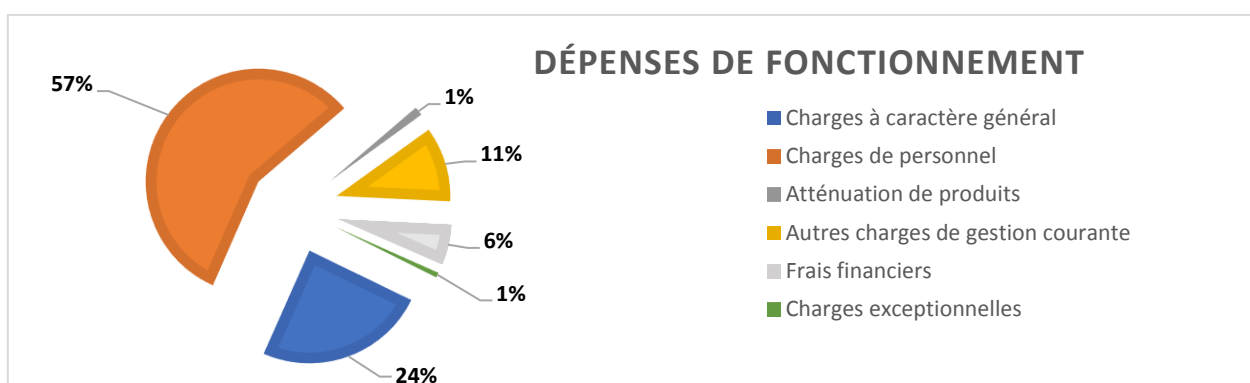
I - Section de fonctionnement

A) Dépenses réelles de fonctionnement : 17 308 000 €
(en baisse de 10,34 % par rapport au budget 2016)

Elles se décomposent en cinq rubriques principales :

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les subventions et participations
- Les charges financières
- Les autres charges de fonctionnement réelles

1 180 €/ habitant



Le chapitre des charges à caractère général est en hausse avec une augmentation de 9,22 % liée quasiment uniquement à la prévision de 320 000 € de gros entretiens préventifs de voirie.

Le chapitre des charges de gestion courante enregistre une baisse globale de 7,34% suite à la décision de réduire les subventions attribuées aux associations locales.

Le chapitre des charges financières connaîtra une importante baisse pour revenir plus à la normale après avoir intégré l'an passé des montants exceptionnels liés aux refinancements des emprunts à risque ou structurés.

Le chapitre des charges exceptionnelles baisse pour revenir également à la norme.

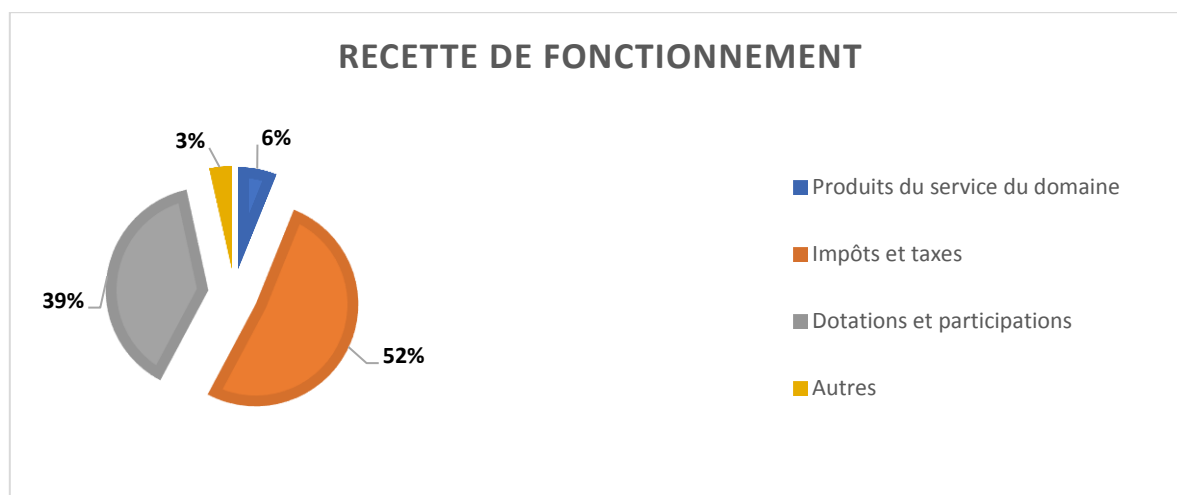
B) Recettes réelles de fonctionnement : 20 018 000 €

(en baisse de 5,10 % par rapport au budget 2016)

Cette hausse s'explique principalement par la perception de recettes liées aux remboursements par la CCPRS dans le cadre des mutualisations en cours et les évolutions des tarifs municipaux.

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations
- Les produits des services (entrée piscine, restauration scolaire, conservatoire...)
- Les autres produits réels de fonctionnement.



La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe est évalué à 10 346 000 €.

Les taux 2017 sont abaissés par rapport à 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 30,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,74 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19,40 %

Les économies réalisées permettront un virement à la section investissement à hauteur de 1 435 000 € contre 400 000 € en 2016. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement. A ce montant viendront s'ajouter 850 000 € de dotations aux amortissements contribuant également au financement des investissements.

II - Section d'investissement

A) Dépenses réelles d'investissement : 6 848 000 €

(en hausse de 16,64 % par rapport au budget 2016)

Le montant significatif des dépenses s'explique à la vue des grandes lignes suivantes :

- **Secteur de la Culture, de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Jeunesse : 1 474 940 €**, dévolus principalement à l'amorçage de la construction d'une nouvelle école (735 000 €), au plan de sécurisation dans les écoles (140 340 €), au plan de rénovation thermique à l'école Gambetta (129 000 €) et au centre de loisirs Picasso (222 000 €), au remplacement de trois baies de vitraux et réfection du clocher de l'Eglise Saint Martin (84 000 €).

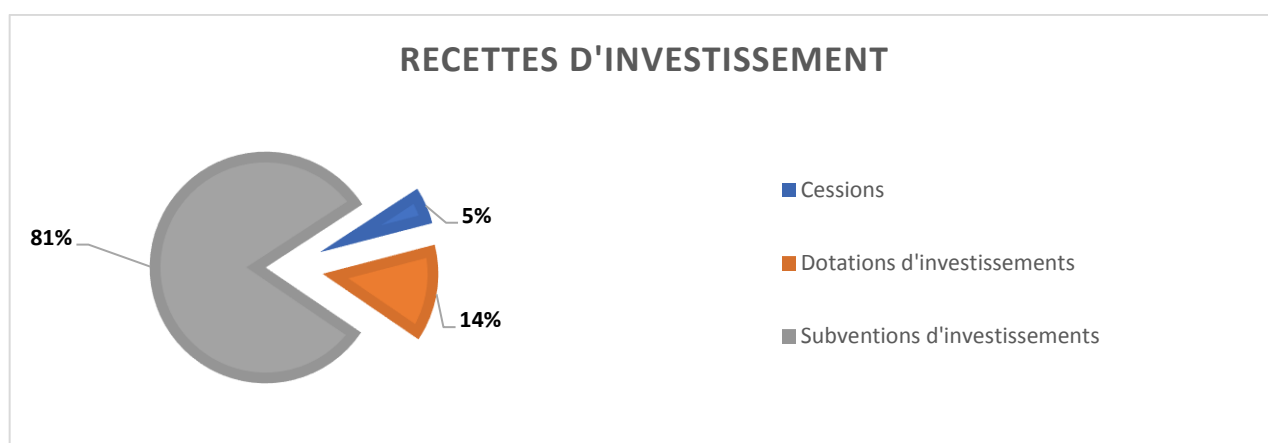
- **Secteur du Cœur de ville : 750 000 €**, correspondant à la finalisation du projet du Pôle d'Echange MultiModal sur la place de la gare.
- **Secteur des Services Techniques : 1 820 800 €**, affectés à la voirie et l'enfouissement, à la réfection de chaussées, à l'aménagement de trottoirs et de signalisation verticale ou lumineuse (1 326 300 €), ainsi qu'à divers travaux d'aménagement dans les bâtiments municipaux dans le cadre de l'ADAP et d'éclairage public (494 500 €).
- **Secteur de l'Urbanisme et du Développement Local, des Espaces Verts et de l'Environnement : 277 800 €**, dévolus surtout à des acquisitions foncières (213 000 €) et à l'acquisition d'une épareuse pour les espaces verts (32 500 €).
- **Secteur des Sports et des Loisirs : 189 540 €**, intégrant notamment au plan de rénovation thermique des vestiaires du stade Bardin Gousserey (94 320 €) et aux programmistes sollicités dans le cadre du complexe sportif des hauts buissons et de la rénovation de la piste d'athlétisme.
- **Secteur de la Sécurité : 197 600 €**, consacrés à l'extension de la vidéo protection (165 000 €) et au remplacement d'un véhicule.
- **Au titre des autres opérations : 445 320 €**, relatifs à l'extension du Multi accueil (231 000 €), à l'acquisition d'équipements informatiques et de matériels, outillages et mobiliers, afin de poursuivre l'équipement des différents services municipaux.

B) Recettes réelles d'investissement : 4 138 000 €

(en hausse de 5,16 % par rapport au budget 2016)

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Les subventions d'investissement
- Les dotations et les fonds divers (Fonds de Compensation de la TVA, Taxe d'aménagement...)
- Les cessions
- L'emprunt (non sollicité cette année)



A noter que la loi de finances 2017 de l'Etat a encore prévu le renforcement des aides aux collectivités sur des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement des infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles. Des dossiers ont été montés dans ces domaines.

D'importantes variations sont à noter entre l'exercice 2017 et 2016 qui a été marqué par la finalisation des refinancements de la dette toxique/structurée.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES : 847 700 €
(1 382 455 € au budget 2016)

- Dépenses d'exploitation réelles : 164 000 € (953 100 € au budget 2016)
- Dépenses d'investissement réelles : 683 000 € (429 355 € au budget 2016)

En dépenses d'investissement, figurent le remboursement du capital des emprunts contractés pour financer l'acquisition et la réalisation des bâtiments concernés à hauteur de 171 000 € et diverses opérations d'entretien des bâtiments pour 472 700 €.

► Sans recours à l'emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : 472 100 €
(1 579 700 € au budget 2016)

- Dépenses d'exploitation réelles : 153 000 € (251 700 € au budget 2016)
- Dépenses d'investissement réelles : 319 000 € (1 328 000 € au budget 2016)

En dépenses d'investissement, en complément du remboursement des emprunts, à hauteur de 93 000 €, figure un crédit de 226 100 € pour financer des opérations nouvelles (remplacement des branchements en plomb, sectorisation pour favoriser la recherche de fuites et opérations diverses).

► Sans recours à l'emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : 930 000 €
(1 881 500 € au budget 2016)

- Dépenses d'exploitation réelles : 350 000 € (540 120 € au budget 2016)
- Dépenses d'investissement réelles : 580 000 € (1 341 380 € au budget 2016)

En dépenses d'investissement, outre les charges de remboursement des emprunts évaluées à 293 000 €, sont prévus des travaux à hauteur de 287 000 € (travaux d'assainissement rue Anatole France et branchements eaux usées diverses voies).

► Sans recours à l'emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL : 552 280 €
(454 495 € au budget 2016)

- Dépenses de fonctionnement réelles : 449 620 € (442 435 € au budget 2016)
- Dépenses d'investissement réelles : 102 660 € (12 060 € au budget 2016)

En dépenses d'investissement, figurent un crédit de 63 000 € correspondant à un complément pour des travaux de réfection de la salle Lelouch et de 39 000 € pour la rénovation du système de chaufferie/ventilation.

► Sans recours à l'emprunt.